

MESURE 12 : LES ACHATS RESPONSABLES

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'entreprise peut contribuer à l'insertion de publics en difficulté en sollicitant différents sous-traitants.

- 1 • Orienter les achats de l'entreprise vers les acteurs des structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées (pour les personnes handicapées).
- 2 • Mobiliser la clause sociale pour une partie des marchés publics. Dans ce cas, le prestataire retenu devra faire appel à des publics en difficulté pour réaliser tout ou partie du marché. Il sera appuyé par le service public de l'emploi (pôle emploi, missions, locales, cap emploi...)

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Le Marché de l'inclusion est un service en ligne, porté par le Ministère du Travail et le Haut-Commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises, qui permet de trouver facilement et gratuitement un partenaire responsable pour ses achats professionnels.

Les prestations recensées portent sur les secteurs de l'hygiène – la réparation et l'entretien/nettoyage.

CONTACT

Retrouvez les prestataires de votre région sur <https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr>.